

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2020**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20  
Présents : 17  
Pouvoirs : 1  
Votants : 18

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 01/10/2020

Le 8 octobre 2020, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absent excusé : Michèle NUGUET (Pouvoir David POMMIER), Pierre PERNET, Bernard REY.

Secrétaire de séance : Gérard PORRETTI.

**OBJET : MOBILITE – Voie Bleue - Demande de subventions – Travaux Estacade Trévoux continuité cyclable**

M. Patrick NABETH, Vice-Président en charge des bords de Saône et de la voie bleue Moselle Saône à vélo V50, informe le Bureau que dans le cadre de la politique des Déplacements et de l'itinérance touristique de la Communauté de communes, il a été décidé la réalisation sur la commune de Trévoux d'une estacade afin de permettre le traitement d'une discontinuité cyclable très dangereuse pour les vélos et les piétons pour la traversée de la commune.

Il s'agit de créer une continuité du chemin de halage le long de la Saône sur la commune de Trévoux ; chemin de halage qui constitue une piste cyclable en site propre pour les vélos. Ce chemin de halage est utilisé sur 400 m par la route départementale 933 qui est très fréquentée avec 13 000 véhicules / jour dont 600 poids lourds.

Il s'agit également de permettre d'une part, une connexion vélo à terme avec la future gare du BHNS (Bus à Haut Niveau de Services) qui permettra une jonction en transports collectifs entre Trévoux et la gare de Lyon Part Dieu (25 km) et d'autre part, de créer une continuité cyclable dans le cadre de la « Voie bleue. Moselle Saône à vélo ».

L'ensemble de ces projets permettra à terme de « désengorger » la rive gauche de la Saône et de favoriser le développement de modes de transports alternatifs à la voiture avec l'utilisation des modes doux et des transports collectifs. La connexion avec le futur BHNS permettra également aux visiteurs qui emprunteront la Voie Bleue, une connexion avec la gare de la Part Dieu.

En septembre 2019, une étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été lancée avec les cabinets ISL / HYL. Cette étude a permis de définir les différentes solutions techniques possibles de ce projet d'estacade et d'affiner les coûts de ce projet.

Ces différentes solutions techniques ont été présentées au Bureau du 14 novembre 2019 et au Conseil du 25 novembre 2019 qui ont validé la solution technique 3 de l'estacade, à savoir sur la partie haute au niveau de la RD 933.

Le programme technique pour la consultation de la maîtrise d'œuvre a donc pu être élaboré en lien avec l'AMO et la consultation a été lancée fin février 2020. La notification du marché de maîtrise d'œuvre est effective depuis le 12 mai 2020 et plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu (mai et juin 2020). L'objectif étant un démarrage des travaux dès le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Il indique que l'opération d'estacade (travaux) peut bénéficier de subventions de la part de la Région, du Département de l'Ain et de l'Etat (Appel à Projet Fonds Mobilités Actives continuités cyclables ; DSIL/Plan de relance).

Une première délibération du Bureau sur le plan de financement de cette opération a été prise le 4 mai dernier (délibération N°2020B06). Depuis, et à la suite des échanges avec différents partenaires financiers, ce plan de financement a évolué et a été modifié (délibération N°2020B22 du 9 juin 2020) afin de permettre de répondre à l'Appel à Projet du ministère de l'Ecologie sur les discontinuités cyclables). Il prend en compte notamment les premiers rendus techniques et financiers de la maîtrise d'œuvre, la possibilité d'un bonus pour le Fonds Mobilités Actives lié à la mise en place du dispositif « Savoir rouler à vélo » permettant de passer de 20 % de subvention à 30 %.

A la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Gouvernement vient de décider d'un plan de relance de l'économie qui apporte des financements importants pour les projets d'investissement des collectivités. Dans ce cadre, les dossiers de demande de subvention auprès de la DSIL (Dotations de Soutien à l'Investissement Local) doivent être déposés au plus vite afin de pouvoir bénéficier du soutien du plan de relance pour le projet d'estacade. Le plan de financement de l'opération a donc été revu en conséquence.

Le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération de travaux de l'estacade est donc indiqué ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE MODIFIER** la délibération du Bureau du 4 mai 2020 N°2020B06 ;
- ✓ **DE MODIFIER** la délibération du Bureau du 9 juin 2020 N°2020B22 ;
- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour les travaux de création d'une estacade sur la commune de Trévoux, comme suit :

Dépenses HT		Recettes		Taux
<b>Coût des travaux estimés</b>	3 900 000 €	Etat - AAP Fonds Mobilités Actives Continuités Cyclables	1 170 000 €	30 %
		Etat – DSIL / Plan de Relance	630 000 €	16,15 %
		Région Auvergne Rhône-Alpes	1 170 000 €	30 %
		Département Ain	150 000 €	3,85 %
		Reste à charge de la CCDSV Sur fond propre	780 000 €	20 %
<b>Total HT</b>	<b>3 900 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 900 000 €</b>	<b>100 %</b>

- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières auprès de l'Etat (Fonds Mobilité active, DSIL / Plan de Relance), de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de l'Ain ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès des organismes et collectivités, et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subvention ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux BP 2020 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

12 OCT. 2020

A Trévoux, le 08/10/2020

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201008-2020B27-MO

Affichage le :

12 OCT. 2020

Le Président,  
Marc PECHOUX

